

Vu et vérifié et porté en 9  
sa L. C. N° 119 du 31.1.61  
Le Comptable Territorial, 931

*Dubois*

RUHENGERI



18361

INDÉMNITÉS CULTELS COLLECTIVE.

Page du Comptable de Territoire de Ruhengeri le somme de:  
255 pour indemnité culteles collective pour le mois  
de Janvier 1961 soit 538 lessés à 0,40 = 255, 0  
arrondi à 255 f.

Certifié exact et légal et délivré à la somme  
de DEUX CENT CINQUANTE CINQ F.

*---*

A Ruhengeri, le 31 Janvier 1961.

DUBOIS. T.

Et

Indemnité collective et culteles et taxes  
à charge de l'article 91.19.033.02.00.908  
E page est N°130.002 du 31 Janvier 1961.  
Le Comptable Territorial de Ruhengeri  
Le Mandataire DUBOIS. T.

*---*

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

, le  
, de

(<sup>1</sup>) N°



Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

:

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

, le  
, de

(<sup>1</sup>) N°

235  
2 177  

---

2.432

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :

:

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.